

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Divorce et grand-parentalité : questionner le poids du lignage¹

Cornelia HUMMEL* et François HÖPFLINGER**

* Université de Genève

** Université de Zürich

Introduction

La mise à l'épreuve des relations entre les enfants et leurs ascendants par le divorce des parents a été documentée par plusieurs études menées en France et en Suisse, celles-ci attestant invariablement l'affaiblissement des liens entre les enfants et le père, ainsi que la parenté du père (Martin, 1997 ; Villeneuve-Gokalp, 1999 ; Cadolle, 2000, Kellerhals, Burton-Jeangros et Hammer, 2001). On y souligne en particulier le (re)centrage sur la parenté maternelle après un divorce, la lignée paternelle se trouvant défavorisée. Ce constat trouve son explication à la fois dans la prédominance du foyer maternel comme lieu de résidence, et dans le phénomène - désormais classique en sociologie de la famille - de matrilatéralisation des relations de parenté (Pitrou, 1992 ; Coenen-Huther, Kellerhals et Allmen, 1994 ; Déchaux, 1994 et 2006 ; Hammer, Burton-Jeangros et Kellerhals, 2001).

L'étude « Enfants, adolescents et leurs grands-parents dans une société en mutation »², menée en 2004 en Suisse, nous donne l'occasion de nous pencher sur la question des relations entre grands-parents et petits-enfants, en comparant les familles dont la génération intermédiaire vit sous le même toit et celles où les parents sont séparés. L'étude porte sur 685 jeunes filles et garçons âgés de 12 à 16 ans, résidant à Genève, à Zürich et dans 4 villes du canton du Valais, et qui se sont exprimés sur leurs relations avec l'ensemble de leurs grands-parents (un questionnaire par grand-parent vivant, N = 1759, soit en moyenne 2,5 grands-parents par jeune).

Au sein de notre échantillon, 76,4% des jeunes vivent avec le couple parental et 23,6% ont des parents séparés³. Ces taux diffèrent légèrement de la moyenne suisse : lors du recensement 2000, 17,2% des enfants âgés de 13 ans vivaient dans un ménage duquel l'un des parents biologiques était absent, (Wanner, 2006) - ce taux est probablement plus élevé dix ans plus tard. La surreprésentation d'enfants ayant des parents séparés est probablement due au contexte urbain dans lequel s'est déroulée l'enquête, puisque l'on sait que le taux de divorce est plus élevé dans les villes⁴.

1. Les contacts entre petits-enfants et grands-parents : l'impact nuancé du divorce...

Dans l'ensemble, les contacts (autoévalués) entre les petits-enfants et grands-parents ne varient que peu selon que les parents vivent en couple ou pas. Le tableau 1 montre qu'il n'y pas de différences du point de vue des contacts personnels (rencontres) et des contacts épistolaires. Seuls les contacts par téléphone sont significativement différents, à la faveur des dyades petits-enfants et grands-parents dont la génération intermédiaire vit en couple. Il convient de préciser

¹ Nous remercions David Perrenoud pour sa lecture attentive et ses précieux conseils.

² Étude menée dans le cadre du Programme national de recherche PNR52 du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Pour une présentation détaillée des résultats, voir Höpflinger, Hummel et Hugentobler (2006).

³ Dans le questionnaire, la question portait sur le couple parental, en ne faisant pas de différence entre le couple marié ou non marié (et donc entre séparation et divorce). Compte tenu du faible taux de naissances hors-mariage en Suisse, la majorité des séparations se fait sous la forme d'un divorce.

⁴ Le taux de divorcialité est de 571% à Genève et de 52,3% à Zürich, tous deux des cantons à forte urbanisation. À titre de comparaison, le taux de divorcialité est de 20,8% dans le canton très rural d'Uri (OCSTAT Genève, 2008).

que cette différence s'exprime seulement pour les contacts téléphoniques depuis une ligne fixe (téléphone du domicile) : la fréquence des contacts établis via le téléphone portable des petits-enfants n'est pas influencée par le statut conjugal des parents (toutefois, les jeunes qui communiquent avec l'un ou l'autre de leurs grands-parents par téléphone portable sont peu nombreux).

TABLEAU 1 : TYPE ET FREQUENCE DES CONTACTS AVEC LES GRANDS-PARENTS SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS.

	Contacts personnels		Contacts par téléphone		Contacts par lettre-/carte postale	
	N	Moyenne ^a	N	Moyenne ^a	N	Moyenne ^a
Parents en couple	1283	2,68	1260	2,73 ***	1192	1,49
Parents séparés	410	2,71	408	2,42 ***	391	1,55

^a Moyennes calculées à partir des échelles de fréquence de contacts : 4= une fois par semaine ou plus, 3= env. une fois par mois, 2= deux-trois fois par année, 1= plus rarement ou jamais
ANOVA : *** F= 22.1, p=.000

La grande majorité des petits-enfants sont satisfaits de la fréquence des contacts avec leurs grands-parents (60%), voire souhaitent avoir plus de contacts (37%), comme le montre le tableau 2. Le statut conjugal des parents n'a pratiquement pas d'influence (significativité faible), excepté une légère tendance des enfants de parents en couple à souhaiter plus de contacts avec leurs grands-parents. L'introduction de la lignée, maternelle versus paternelle, n'apporte pas de modifications.

TABLEAU 2 : SOUHAITS RELATIFS A LA FREQUENCE DES CONTACTS SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS.

	Souhaite moins de contacts		Satisfait de la situation actuelle		Souhaite plus de contacts	
	N	%	N	%	N	%
Parents en couple	26	2,0	769	59,2	504	38,8
Parents séparés	15	3,7	259	63,5	134	32,8
Total	41	2,4	1028	60,2	638	37,4

Il convient également d'examiner qui sont les initiateurs des rencontres entre petits-enfants et grands-parents. Cette question nous semble importante compte tenu du fait que, dans notre étude, les petits-enfants sont des adolescents et donc disposent donc d'une plus grande autonomie que des jeunes enfants pour organiser des rencontres avec leurs grands-parents. Dans le tableau 3, on voit que ce sont majoritairement les parents qui sont à l'initiative des rencontres, et ceci tant chez les parents vivant en couple que chez les parents séparés. Viennent ensuite les initiatives grands-parentales, puis les initiatives des petits-enfants. Pour ce qui est des occasions de rencontres, les fêtes de familles viennent en première position, puis les visites en compagnie des parents, puis les vacances ou week-end en compagnie des parents. Les visites ou vacances lors desquels le petit-fils ou la petite-fille est seule-e avec ses grands-parents sont rares.

Les parents vivant en couple sont plus souvent à l'origine des rencontres entre petits-enfants et grands-parents que les parents séparés. Par contre, le statut conjugal n'a pas d'impact sur le niveau d'initiative des grands-parents et celui des petits-enfants. Ce dernier point fait écho aux résultats relatifs aux souhaits sur la fréquence des rencontres (voir supra) :

globalement, les adolescents dont les parents sont séparés ne ressentent pas de déficit de contacts personnels avec leurs grands-parents et, de fait, ne prennent pas plus l'initiative des rencontres que les adolescents dont les parents vivent en couple.

L'influence du statut conjugal sur les occasions de rencontres varie selon le degré d'implication des parents dans les différents types de rencontre : ainsi, les visites aux grands-parents en compagnie des parents (ou les visites des grands-parents à la famille) tout comme les vacances ou week-end avec les grands-parents/chez les grands-parents en présence des parents sont significativement plus nombreux lorsque les parents vivent en couple. Par contre, le statut conjugal des parents n'a pas d'impact sur les rencontres à l'occasion de fêtes de famille, de visites, vacances ou week-ends lors desquels le petit-fils ou la petite-fille est seul-avec les grands-parents.

TABLEAU 3 : INITIATIVES ET OCCASIONS DE RENCONTRES, SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS

	Initiative des rencontres ^{a b}			Occasions des rencontres ^b				
	parents	g-parents	p-enfants	fêtes de famille	visites avec parents	visites seul-e	vacances, w-end avec parents	vacances, w-end seul-e
Parents en couple	3,42 ***	2,80	2,56	3,05	2,50 **	1,97	2,35 **	1,89
Parents séparés	3,06 ***	2,71	2,57	2,92	2,31 **	1,93	2,15 **	1,84

a Moyennes calculées à partir des échelles de fréquences de contacts : « Qui prend l'initiative de la rencontre ? » : choix entre « toi », « ta grand-mère/ton grand-père » et « tes parents ».

b 4= toujours ou presque, 3= parfois, 2= rarement, 1= jamais

ANOVA : *** p=.000 ; ** p ≤ .004

2 ... et la force du lignage

Nous avons vu, dans la première section, que le statut conjugal des parents ne discrimine pas de façon systématique les dyades petits-enfants et grands-parents de notre échantillon. L'impact de la séparation parentale est donc plus nuancé que ce qui pourrait être attendu. Examinons maintenant l'effet du lignage, comparé à celui de la séparation des parents.

L'introduction de la lignée dans le tableau des initiatives et occasions de rencontre (tableau 4.) montre que si la séparation des parents n'a un effet que sur un type d'initiative et deux occasions de rencontre, la lignée introduit des différences significatives sur l'ensemble des initiatives et occasions de rencontres.

D'une part, les parents en couple sont plus souvent à l'origine des rencontres entre petits-enfants et grands-parents, mais d'autre part, les ascendants maternels sont privilégiés tant chez les parents en couple que chez les parents divorcés. Lorsque l'initiative de la rencontre est prise par les grands-parents, c'est également plus souvent du côté de la lignée maternelle. Dans cette configuration, signalons que le sexe du grand-parent joue également un rôle important : l'initiative est significativement plus souvent prise par les grands-mères que les grands-pères (p=.001).

Pour ce qui est des occasions de rencontre, les petits-enfants rencontrent significativement plus souvent leurs grands-parents maternels que leurs grands-parents paternels lors de fêtes de familles, de visites et de week-ends, avec ou sans leurs parents, et ceci quel que soit le statut conjugal des parents. Autrement dit, la lignée paternelle est défavorisée, que les parents vivent en couple ou pas.

TABLEAU 4 : INITIATIVES ET OCCASIONS DE RENCONTRES, SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS

	Initiative rencontres ^{a b}			Occasions des rencontres ^b				
	parents	GP	PE	fêtes de famille	visites avec parents	visites seul-e	Vacs., w end avec parents	vacs, w-end seul-e
Parents en couple								
GP mat.	3.46	2.86	2.64	3.15	2.62	2.08	2.42	1.97
GP pat.	3.38	2.74	2.48	2.94	2.37	1.85	2.27	1.80
Parents séparés								
GP mat.	3.21	2.85	2.65	3.20	2.54	2.06	2.29	1.93
GP pat.	2.92	2.60	2.56	2.74	2.11	1.85	2.04	1.79
ANOVA :								
Statut conjugal	***	n.s.	n.s.	n.s.	*	n.s.	*	n.s.
Lignée	**	**	*	***	***	***	***	***
^a « Qui prend l'initiative de la rencontre ? » : choix entre « toi », « ta grand-mère/ton grand-père » et « tes parents ». ^b 4= toujours ou presque, 3= parfois, 2= rarement, 1= jamais *** p ≤ .002 ; ** p ≤ p=.01 ; * p ≤ .02								

Le tableau 5 présente une synthèse (construction d'indices) de diverses questions portant sur les contacts, mais aussi sur des aspects plus subjectifs tels que l'importance – du point de vue des petits-enfants – de la relation avec les grands-parents, la perception qu'ont les petits-enfants de l'intérêt que leur portent les grands-parents, les pratiques conversationnelles ainsi que les activités partagées entre petits-enfants et grands-parents⁵.

Le premier indice porte sur l'ensemble des types et fréquences de contacts : on voit que le statut conjugal n'a pas d'effet, les contacts entre petits-enfants et grands-parents n'étant pas différents lorsque les parents vivent en couple ou séparés. Par contre, on observe une latéralisation significative à la faveur des ascendants maternels.

Un deuxième indice, nommé « importance de la relation », rassemble les réponses données à une question générale sur l'importance de la relation (la relation avec le grand-parent est-elle importante ou pas) ainsi qu'à un ensemble de huit questions portant sur les domaines dans lesquels le petit-fils ou la petite-fille estime que la relation est importante. D'une façon générale, la relation avec les grands-parents est considérée comme importante ou très importante par la majorité des petits-enfants (87%). La relation avec les grands-parents est significativement qualifiée de plus importante lorsque les parents vivent ensemble.

Si l'on regarde de plus près les domaines dans lesquels les grands-parents sont importants, on constate que la majorité des petits-enfants (76%) trouve important que sa grand-mère/son grand-père soit « là » pour la petite-fille ou le petit-fils et se montre disponible si celle-ci ou celui-ci en a besoin. Ce domaine (relativement non-spécifique) occupe le premier rang indépendamment du statut conjugal des parents. Viennent ensuite l'aide pour les devoirs (58%), le soutien psychologique en cas de chagrin (55%) et les conseils relatifs à des choix scolaires ou professionnels (47%), les conseils en matière de relations familiales (45%). Seule une minorité de petits-enfants attend des grands-parents que ceux-ci proposent de l'aide financière, des conseils dans le domaine des loisirs ou des conseils dans le domaine des relations amicales ou sentimentales. Le statut conjugal des parents a un effet significatif uniquement

⁵ Dans le tableau, nous avons renoncé à présenter les moyennes des indices, celles-ci n'étant porteuses d'aucune information en soi. Les signes + et – signalent la direction de la relation significative.

dans le domaine des conseils en matière de relations familiales : les petits-enfants dont les parents sont séparés donnent moins d'importance aux conseils grands-parentaux en matière de relations familiales que les autres petits-enfants.

TABLEAU 5 : CONTACTS, IMPORTANCE DE LA RELATION, PERCEPTION DE L'INTERET GRAND-PARENTAL, DISCUSSIONS AVEC LES GRANDS-PARENTS ET ACTIVITES AVEC LES GRANDS-PARENTS (INDICES), SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS

	Contacts ^a	Importance de la relation ^b	Intérêt des GP ^c	Discussions avec GP ^d	Activités avec GP ^e
Parents en couple					
GP mat.	+	+	+	-	+
GP pat.	-	+	-	-	-
Parents séparés					
GP mat.	+	-	+	+	+
GP pat.	-	-	-	+	-
ANOVA :					
Statut conjugal	n.s.	***	*	*	n.s.
Lignée	***	n.s.	***	n.s.	***

^a Indice type et fréquence des contacts

^b « Pour toi, la relation avec ta grand-mère/ton grand-père est... ? » : 4 items de « très importante » à « pas importante du tout » et 8 items relatifs au domaine dans lequel la relation est considérée comme importante.

^c « Est-ce que ta grand-mère/ton grand-père s'intéresse aux domaines suivants ? » : 9 items (« tes amis », « ta scolarité », « tes loisirs », « tes opinions », « ta vie intime », etc.).

^d « Voici une liste de sujets de discussion. Avec qui discutes-tu de ces sujets ? » : liste de 10 sujets de discussions (l'actualité, les relations familiales et amicales, les loisirs, l'école, etc.) et 4 interlocuteurs possibles (ma grand-mère/mon grand-père, un autre membre de la famille, les amis, personne). Plusieurs interlocuteurs possibles.

^e « Quelles sont les activités que tu partages avec ta grand-mère ? » : liste de 14 activités (sport, cinéma, shopping, télévision, cuisiner, etc.) et leur fréquence sur 4 items.

*** $p \leq 0,001$; * $p \leq 0,04$

Le troisième indice, « l'intérêt grand-parental perçu », rassemble les domaines de la vie du petit-fils ou de la petite-fille pour lesquels le grand-parent exprime de l'intérêt (c'est-à-dire pose des questions, fait des commentaires, etc.). On ne s'étonnera pas de voir la scolarité en première position (66% des petits-enfants ressentent de l'intérêt parental pour ce domaine) et la vie intime en dernière position (5%). Parmi les domaines d'intérêt grand-parental rassemblant des suffrages, on trouve également les loisirs (52%), l'opinion du petit-fils ou de la petite-fille sur des questions générales (44%), le comportement avec les membres de la famille (35%). Le statut conjugal n'introduit pas d'effet sur l'intérêt grand-parental perçu, au contraire de la lignée (en faveur de la lignée maternelle). Par ailleurs, les petits-enfants perçoivent significativement plus d'intérêt de la part des grands-mères que des grands-pères ($p=0,000$).

Le quatrième indice concerne les discussions que les petits-enfants ont avec leurs grands-parents (discutent-ils avec eux ? Si oui, de quels sujets ?). Les sujets de discussions les plus fréquents entre petits-enfants et grands-parents sont : la scolarité, l'actualité, les relations avec les parents/les frères et sœurs, les loisirs. Les sujets dont on ne discute pratiquement pas avec les grands-parents sont la vie intime et amoureuse, les « secrets » (consommation de tabac, d'alcool, etc.). Pour cet indice, le statut conjugal exerce un effet significatif, mais dans une

direction inverse à celle qui prédominait jusqu'alors : les grands-parents sont davantage considérés comme interlocuteurs lorsque les parents sont séparés. La lignée n'a pas d'effet, mais l'interlocuteur grand-parental est plus souvent une interlocutrice ($p=0,007$).

Les activités partagées avec les grands-parents composent le dernier indice. Au niveau des types d'activités, les fréquences présentent une grande dispersion, les activités les plus consensuelles étant « discuter » et « regarder la télévision ». Suivent, loin derrière, les repas au restaurant, la préparation commune d'un repas et les jeux. Ici aussi, il convient de se souvenir que notre population de petits-enfants n'est pas constituée de jeunes enfants, mais d'adolescents. Des catégories telles que les jeux, les excursions, le bricolage et la cuisine auraient probablement remportés plus de succès si les répondants avaient quelques années de moins⁶. Les activités sont plus souvent partagées avec les ascendants maternels (et légèrement plus souvent avec les grands-mères), alors que le statut conjugal des parents ne joue pas de rôle.

3. Deux inconnues : les interactions entre le divorce et le lignage, l'évolution de la relation dans le temps

Le premier résultat qui mérite commentaire est l'absence de différence significative pour les contacts entre petits-enfants et grands-parents : les enfants de parents divorcés ne disent pas avoir moins de contacts avec leurs grands-parents que les enfants dont les parents vivent en couple. Pouvons-nous interpréter cette absence de différence comme un signe de l'évolution, dans nos sociétés, des relations avec la parenté suite au divorce ? Les travaux de Catherine Villeneuve-Gokalp vont dans ce sens : l'auteur montre qu'entre 1986 et 1994, en France, on assiste à un resserrement des liens entre le père et les enfants après la séparation. Ce phénomène trouverait son origine dans « l'évolution des conceptions des rôles parentaux de ces dernières années : l'idée que le couple parental doit survivre au couple conjugal s'impose progressivement » (Villeneuve-Gokalp, 1999:23). On peut imaginer qu'en Suisse aussi, la norme le « bon divorce » (Théry, 1993) permettant l'exercice pacifié de coparentalité fasse son chemin, notamment sous l'effet de changements législatifs⁷ et de l'action de professionnels (psychologues, médiateurs), sans oublier l'influence des médias et des nombreux experts s'adressant aux parents par le biais d'ouvrages spécialisés (Lambert, 2009). Dans cette perspective, le maintien d'une certaine continuité relationnelle avec le père bénéficierait également aux grands-parents paternels.

L'impact nuancé de la variable du statut conjugal contraste avec la force de la lignée, en particulier dans le domaine des initiatives et occasions de rencontres ainsi qu'au niveau de la fréquence des contacts. Les grands-parents maternels sont systématiquement avantagés, et ce constat nous amène à revenir à la question du désavantage de la parenté paternelle après le divorce. Peut-on lire, dans nos résultats, l'effet cumulatif du parent gardien – la mère – et la matrilatéralisation générale des relations de parenté ? On le sait, la grande majorité des enfants vit chez la mère après le divorce⁸, et plusieurs études ont montré l'affaiblissement des relations avec la parenté paternelle (Kellerhals et Widmer, 2007), dont les grands-parents (Martin, 2007) après le divorce. Mais quelle part de cet effet matrilatéral était déjà à l'œuvre avant le divorce ? Ou, pour le dire autrement, dans quelle mesure les effets de la matrilatéralisation sur les liens

⁶ A posteriori, on peut se poser la question si le « faire ensemble » est une dimension adéquate pour étudier des relations entre des adolescents et leurs grands-parents. Peut-être que « l'être ensemble » au sens d'une co-présence sans partage explicite d'une activité, aurait pu être plus pertinent.

⁷ À Genève, le divorce à l'amiable a été introduit dans le nouveau droit du divorce en 2000.

⁸ Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (2008) indiquent qu'en 2007, en Suisse, la garde a été attribuée à la mère dans 60% des cas et au père dans 5% des cas. L'autorité parentale conjointe a été prononcée dans 34% des cas – mais dans les faits, « autorité parentale conjointe » n'est pas synonyme de « résidence alternée ». Le recensement 2000 (Wanner, 2006) montre que 81% des enfants de 13 ans dont les parents sont séparés vivent chez leur mère.

entre petits-enfants et grands-parents – dont nous avons rendu compte – se modulent-ils selon le statut conjugal des parents ? Par exemple, si l'impact de la lignée sur les occasions de rencontres ou sur les activités menées avec les grands-parents est avéré, est-il renforcé ou contraire nuancé quand les parents sont séparés ? Même si l'on constate des différences de moyennes, l'état de nos analyses ne nous permet pas d'établir des tests d'hypothèses attestant de la significativité des effets croisés (par exemple : cumulés) de ces deux variables explicatives (lignée et statut conjugal des parents). En conséquence, nous ne pouvons que nous interroger face à la concomitance de l'absence d'effet du divorce sur un certain nombre de dimensions de la relation entre petits-enfants et grands-parents et de la prédominance de l'orientation matrilatérale.

Enfin, il convient de s'interroger sur l'effet du divorce dans la temporalité longue des relations entre petits-enfants et grands-parents. Étudiant l'aide que reçoivent de jeunes adultes par leur parenté paternelle, Sylvie Cadolle (2004, 2005) met au jour la variabilité que peut présenter, au cours du temps, des contacts entre grands-parents paternels et petits-enfants⁹. Certes, les grands-parents maternels tiennent une grande place durant l'enfance de la jeune génération – enfance passée auprès de la mère, mais les grands-parents paternels (et en particulier les grands-mères) « résistent » aux effets du divorce (parfois malgré l'absence de contacts entre les enfants et le père) et maintiennent un lien qu'il est possible de réinvestir lorsque les enfants sont sorti de l'enfance. Les relations étudiées par Sylvie Cadolle font écho à notre constat – à priori inattendu – de la plus forte proportion de petits-enfants de parents divorcés qui considèrent leurs grands-parents comme interlocuteurs, et ceci sans différence notable entre grands-parents maternels et paternels. Lorsque la séparation des parents a eu lieu durant l'enfance, on peut poser l'hypothèse d'un « retour » d'un certain nombre de grands-parents paternels dans la vie de leurs petits-enfants lorsque ces derniers sont plus âgés. Les grands-parents paternels ne seraient donc pas systématiquement les perdants silencieux de la famille post-divorce : afin d'apporter un supplément de connaissance sur cette hypothèse, il conviendrait d'étudier plus attentivement les trajectoires relationnelles sur des temps longs, en prenant en considération tant les années écoulées depuis le divorce que l'âge des petits-enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- CADOLLE S. (2000), *Être parent, être beau-parent. La recomposition familiale*, Paris : Odile Jacob.
- CADOLLE S. (2004), Le soutien apporté aux jeunes adultes dans les familles recomposées, *Recherches et prévisions*, 77, pp. 37-48.
- CADOLLE S. (2005), « C'est quand même mon père ». La solidarité entre père divorcé, famille paternelle et enfants adultes, *Terrain*, 45, pp.83-96.
- COENEN-HUTHER J., KELLERHALS J., VON ALLMEN M. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne : Réalités sociales.
- DECHAUX J.-H. (1994), Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté : l'exemple français, *Recherches sociologiques*, 25, 3, pp. 37-52.

⁹ Le volet qualitatif de l'étude « Enfants, adolescents et leurs grands-parents dans une société en mutation », fondé sur des entretiens en partie rétrospectifs, a également insisté sur la variabilité temporelle des relations grand-parentales (Hummel et Perrenoud, 2009).

- DECHAUX J.-H. (2006), Relations de germanité et matrilatéralité, in : Oris M. *et al* (dirs), *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, Berne : Peter Lang.
- HAMMER R., BURTON-JEANGROS Cl., KELLERHALS J. (2001), Le lien de parenté dans les jeunes générations suisses : lignées, structure et fonctions, *Population*, 56(4), pp. 515-538.
- HÖPFLINGER F., HUMMEL C., HUGENTOBLER V. (2006), *Enkelkinder und ihre Grosseltern. Intergenerationelle Beziehungen im Wandel*, Zürich : Seismo.
- HUMMEL C., PERRENOUD D. (2009), Grands-parentalités contemporaines: dans les coulisses de l'image d'Épinal, *Revue française de sociologie*, 50 : 2, 259-286.
- KELLERHALS J., WIDMER E. (2007), Familles en Suisse : les nouveaux liens, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- KELLERHALS J., BURTON-JEANGROS Cl., HAMMER R. (2001), Structure, fonctions et dynamique du réseau de parenté pour les familles contemporaines : une analyse à partir du cas helvétique, in Head-König A.-L., Lorenzetti L., Veyrassat B. (dirs.), *Famille, parenté et réseaux en Occident : (XVII^{ème}-XX^{ème} siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- LAMBERT A. (2009), Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France, *Population*, 2009/1, Vol. 64, pp. 155-182.
- MARTIN C. (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE DE GENEVE (2008), Mariages et divorces. Évolution selon quelques déterminants socio-démographiques, *Communications statistiques*, 37.
- OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (2008), *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008*, Neuchâtel.
- PITROU A. (1992), *Les solidarités familiales*, Toulouse : Privat.
- VILLENEUVE-GOKALP C. (1999), La double famille des enfants de parents séparés, *Population*, 54(1), pp. 9-36.
- WANNER P. (2006), Indicateurs démographiques de l'enfance et des relations entre générations, *Démos – Bulletin d'information démographique*, 1/2006, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.